

— HÔPITAL DE JOUR
Niki de Saint Phalle

BROCHURE D'ACCUEIL

Intercommunale Gabrielle Passelecq
www.gabriellepasselecq.be



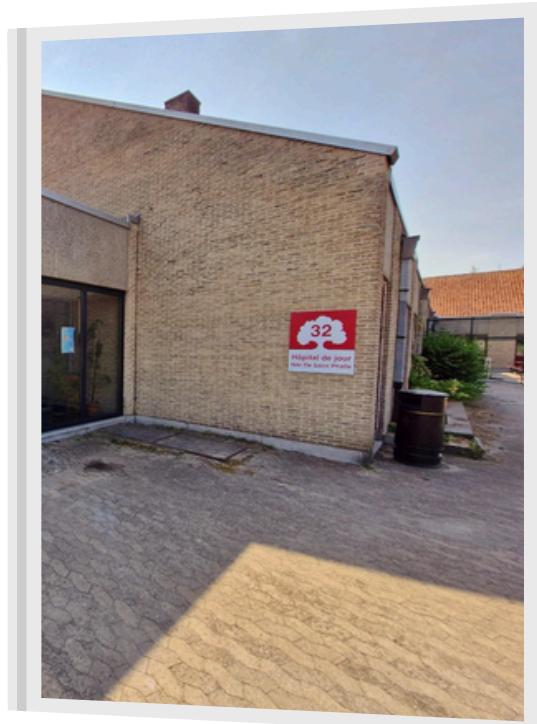
PRESENTATION

L'équipe vous souhaite la bienvenue au sein de notre service.

L'hôpital de jour Niki De Saint Phalle situé à l'espace 32 (entrée côté jardin 22).

L'hôpital est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00. Il est fermé le week-end et les jours fériés.

Le service vous propose des soins adaptés à vos besoins en lien avec vos difficultés psychiques.



Il est une solution alternative entre une hospitalisation complète et un suivi en consultation.

Ici, nous vous accompagnons dans toutes les parties de votre vie : mentale, physique, sociale et culturelle. Vous vous engagez dans un travail de changement et d'évolution, en respectant les règles du centre. Vous participez activement à votre rétablissement.

Le psychiatre qui vous suit reste informé grâce aux échanges entre lui et notre équipe. Cela permet de vous aider au mieux, avec les bons soins et les bons médicaments. L'équipe travaille avec vous, en valorisant vos forces et vos capacités.

Il n'existe pas de durée de prise en charge fixe au sein de notre unité. Votre suivi est réévalué tous les 3 mois lors des bilans thérapeutiques qui se feront avec vos référents.

L'équipe est composée de plusieurs professionnels différents. Chacun apporte ses compétences pour vous accompagner. Nos façons de travailler sont différentes mais complémentaires. Cela vous permet de recevoir un accompagnement riche et complet.



NOTRE ÉQUIPE

Notre équipe pluridisciplinaire (paramédicale, nursing, médicale) se compose :

- De deux médecins psychiatres
- D'une coordinatrice
- D'un infirmier chef d'unité
- De psychologues
- D'ergothérapeutes
- D'éducateurs
- D'infirmier(e)s
- D'assistantes sociales
- De kinésithérapeutes



Médecins psychiatres :

- Dr Llano Lopez
- Dr San Sebastian

Coordinatrice : Marjorie Carlier 065 41 82 58

Infirmier en chef : Lazaro Y Comas Steve 065 41 87 12

Numéro fixe du service : 065 41 82 51

GSM du service : 0483 60 99 71



MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'UNITE

L'hôpital de jour en psychiatrie vous propose des soins intensifs tout en vous permettant de garder vos repères dans la vie quotidienne, comme votre famille et vos habitudes sociales.

Sa mission est de vous accompagner dans un cadre clair, bienveillant et ouvert. Ce cadre vous aide à devenir plus autonome et à retrouver votre place dans la société.

Grâce à un suivi psychologique et à des activités thérapeutiques, l'hôpital de jour vous aide à stabiliser vos troubles, à renforcer vos capacités personnelles et sociales, et à avancer dans votre parcours de vie, dans une dynamique de rétablissement.



LE JOUR DE VOTRE ADMISSION

Le jour de votre première venue au Chêne aux Haies, nous vous demandons de vous présenter au service des admissions, près de l'accueil. N'oubliez pas votre carte d'identité.

Vous y recevrez des vignettes d'identification : merci de les apporter avec vous dans l'unité. Un membre de l'équipe infirmière s'occupera de faire votre admission avec vous. Nous vous poserons donc quelques questions pour compléter votre dossier.

Pensez à apporter la liste des médicaments que vous prenez. Cela nous permettra d'ajouter votre traitement de midi dans notre programme de soins.

Nous vous remettrons un badge d'identification. Chaque matin, vous devrez le prendre en arrivant dans l'unité. En fin de journée, vous devrez le remettre sur le tableau métallique près de l'entrée du bâtiment, côté jardin.



APPROCHE THERAPEUTIQUE

La semaine est rythmée par une prise en charge globale mais aussi personnalisée comprenant :

- **Des ateliers thérapeutiques** (cognitifs, d'expression, culturels, de réhabilitation, sportifs, bien-être...). Ceux-ci sont planifiés individuellement en fonction des objectifs du patient lors de l'admission et des bilans thérapeutiques.
- **Des prises en charges individuelles** telles que massage/décompression, hydrojet, relaxation...
- **Un suivi social** (recherche logement, remise en ordre administrative, accompagnement extérieur, recherche réinsertion sociale...)
- **Un suivi psychologique sur demande**
- **Un suivi infirmier** (adaptation du traitement en lien avec le psychiatre traitant, injection, semainier, entretien de soutien...).
- **Un suivi référent**, personne de contact privilégiée durant l'hospitalisation qui centralise les demandes et accompagne le patient dans son parcours d'hospitalisation.

Des bilans thérapeutiques, organisés tous les 3 mois, permettent d'évaluer le parcours de soins en l'adaptant à chaque situation.

Des rencontres « famille et réseau » sont organisées avec l'accord du patient afin de créer et/ou maintenir le lien avec les partenaires extérieurs.

Cette offre est complétée par des activités transversales telles que la logopédie, le sport, ma Terre-happy, la Guinguette, le Comité des usagers... Elles sont proposées lors des bilans thérapeutiques en fonction des objectifs du patient.



LES TRAITEMENTS

La prise des traitements se déroule dès 11h45 au bureau infirmier au milieu du couloir principal de l'unité.

Il est interdit de garder des médicaments sur vous pendant la journée. Quand vous arrivez dans le service, nous vous demandons de nous remettre les médicaments que vous avez avec vous. Nous vous les rendrons à la fin de la journée.

Si vous avez un traitement par injection, l'équipe infirmière peut s'en occuper. Si ce traitement est déjà pris en charge par votre réseau extérieur, il est souhaitable de continuer de la sorte.

Nous vous demandons d'apporter la liste des médicaments que vous devez prendre avec vous. Après consultation avec votre psychiatre traitant, si une mise à jour de votre traitement a été effectuée, veuillez également nous le faire savoir.



REUNION

Chaque mercredi après-midi, l'équipe est en réunion avec les médecins psychiatres du service. L'unité est dès lors fermée.

C'est à ce moment-là que les décisions sont prises.





DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

Heure	Organisation
8h - 9h	<p>Arrivée au sein de l'unité</p> <p>Lors de votre arrivée, il vous est demandé de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Signaler votre présence au bureau central.• Prendre votre badge d'identification. <p>Si vous arrivez après 9h, vous serez considérés comme étant en retard → A midi, vous recevrez un ticket jaune (menu entrant au restaurant).</p>
9h - 9h15	<p>Remise de service</p> <p>Passation d'informations pour les membres de l'équipe.</p> <p>Il vous est demandé de ne pas déranger l'équipe pendant ce quart d'heure.</p>
9h15	<p>Accueil / Point Infos</p> <p>Présentation des différentes activités proposées pour la journée qui nous occupe.</p> <p>Point sur le personnel absent / présent.</p> <p>C'est l'occasion pour que vous puissiez poser des questions dans un cadre communautaire. Les questions plus personnelles sont à exprimer hors de ce moment de rencontre, en tête-à-tête et en privé avec un membre de notre équipe.</p>

Heure	Organisation
9h15	<p>C'est à ce moment que seront désignées les personnes qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gèreront le samovar et le lave-vaisselle pour la journée. • Iront chercher les tickets restaurant à l'accueil dès la fin des activités du matin.
9h30 - 10h15	<p>Atelier auto-géré</p> <p>Ce temps est pensé pour que vous puissiez générer une occupation, avoir un temps durant lequel se poser, faire connaissance avec le groupe.</p> <p>Ce moment se déroule au niveau du salon-cuisine où du matériel créatif vous est disponible.</p> <p>Un petit déjeuner vous est proposé par le référent de cet atelier avec des en-cas sucrés à prix démocratiques (maximum 1 €). Cet argent sert à financer certaines activités.</p> <p>L'hôpital vous offre une tasse de café sur la matinée.</p> <p>Entretiens individuels</p> <p>Selon ce qui a été prévu entre vous et votre thérapeute, ce temps est également destiné aux entretiens individuels.</p>

Heure	Organisation
9h30 - 10h15	<p style="text-align: center;">Soin en pleine présence lors de l'administration de traitement par injections</p> <p>L'équipe infirmière s'occupe de vous donner les traitements par injection. Notre façon de travailler est particulière : nous faisons attention à votre bien-être dans tous les aspects de votre vie. Nous utilisons ainsi les cinq sens (comme l'écoute, le toucher, l'odorat...) pour vous aider à vous sentir mieux lors de type de soin parfois mal vécu.</p>
10h30 - 11h45	<p style="text-align: center;">Ateliers proposés en matinée</p> <p>Il vous est demandé de vous rendre dans la salle où votre groupe va se tenir. Le local est indiqué sur le planning affiché dans le salon.</p>
11h45	<p style="text-align: center;">Distribution des traitements de midi</p> <p>L'équipe infirmière vous distribue les traitements de midi (si vous en avez un de prévu) au bureau infirmier situé au milieu du couloir principal de l'unité.</p>
12h	<p style="text-align: center;">Distribution des tickets repas</p> <p>L'équipe vous distribue les tickets restaurant au salon. Ceux-ci sont nominatifs et vous permettent d'obtenir votre plateau repas au restaurant de l'institution.</p>

Heure	Organisation
12h	Une diététicienne est présente sur le site. Vous pouvez faire la demande auprès de l'équipe infirmière si vous souhaitez la consulter (pour une adaptation de votre menu ou un suivi diététique). C'est gratuit.
13h - 13h15	<p>Remise de service</p> <p>Passation d'informations pour les membres de l'équipe.</p> <p>Il vous est demandé de ne pas déranger l'équipe pendant ce quart d'heure.</p>
14h - 15h20	<p>Ateliers proposés en après-midi</p> <p>Il vous est demandé de vous rendre dans la salle où votre groupe va se tenir.</p>
15h20	Fin des groupes d'activités
16h	Fermeture des portes de l'unité



JOURS DE PRESENCE A NIKI DE SAINT PHALLE

Selon les normes qui nous sont dictées par l'INAMI, chacune de vos présences en hôpital de jour doivent durer, au minimum 3 heures.

En effet, depuis septembre 2022, cette mesure a été approuvée par le comité de l'assurance de l'INAMI dans le cadre d'un avenant à la convention nationale entre les organismes assureurs et les services hospitaliers psychiatriques.

Quand vous arrivez à l'hôpital de jour, les deux premières semaines sont une période d'essai. Pendant cette période, vous devez venir cinq jours par semaine, sauf si vous avez un rendez-vous médical ou avec votre réseau.

A la fin de cette période, un entretien sera programmé pour faire le point.

Dans le cas d'une poursuite de la prise en charge, un bilan thérapeutique sera fixé avec vos référents afin d'établir votre programme de soins.

Niki De Saint Phalle est un lieu ouvert sur l'extérieur. Il vous aide à vous préparer pour la suite de votre trajet de soins en dehors de l'hôpital.

Dans ce sens, si vous avez déjà un ou des suivis en ambulatoire avant l'admission, il est souhaitable que vous les poursuiviez pendant votre séjour chez nous.



LES DEMANDES D'ABSENCE

Vous pouvez demander un congé exceptionnel pour une raison précise.

Une procédure a été mise en place pour cela.

Dans le salon, sur le meuble près de la télévision se trouve un support avec les documents pour faire une demande d'absence. Merci de remplir ce document de façon claire et complète. Une fois rempli, vous devez le remettre à Steve, le chef infirmier, en allant directement dans son bureau. Steve peut refuser votre demande selon la situation. Pour chaque absence, un justificatif sera demandé.

Nous vous demandons de faire au mieux pour placer vos rendez-vous à un moment où vous ne venez pas à Niki De Saint Phalle.

Si vous avez un rendez-vous pendant une journée prévue ici, nous vous demanderons, si possible, de venir au moins 3 heures ce jour-là.



VOTRE SORTIE



Les bilans thérapeutiques vous amènent de façon constructive vers la fin de votre hospitalisation.

Lorsque votre présence à l'hôpital de jour sera à deux jours par semaine, vous fixerez avec votre référent votre date de fin de prise en charge dans les maximum 3 mois. Cela vous permettra de bien préparer votre départ et votre suivi à l'extérieur.

Nous procémons à un entretien de fin d'hospitalisation de jour avec votre psychologue et votre référent. Durant celui-ci, il vous sera remis un rapport de sortie où se retrouvent toutes les informations nécessaires à votre suivi après hospitalisation.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction est également disponible si vous souhaitez partager votre expérience. Votre sortie sera préparée, si vous le souhaitez, avec vos proches et votre réseau.



ETHIQUE ET MEDIATION

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance pour vous représenter. Cela peut être un membre de votre famille ou une personne qui gère vos biens.

Pendant votre séjour, vous pouvez demander à voir un représentant de votre religion, un local est prévu à cet effet.

Si vous avez une plainte ou un problème à signaler, vous pouvez contacter le service de médiation de l'hôpital au numéro 065/41.30.40.



PANNEAU RÉCAPITULATIF SITUÉ À L'ACCUEIL

Lors de votre arrivée, vous pouvez facilement retrouver le bâtiment de votre choix via un panneau situé à l'entrée du site. Chaque pavillon est associé à un numéro.

- L'Hôpital de jour Niki de Saint Phalle est le **bâtiment 32**.
Suivez le fléchage mis en place sur le site pour arriver à destination.



« Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas. »

— Lao Tseu

ROI NIKI DE SAINT PHALLE

Afin de maintenir un climat de confiance et de sécurité, voici les règles de vie à respecter :

- Toute journée d'absence prévue doit être discutée avec l'équipe.
- Il vous est demandé d'arriver avant 9h et de respecter le programme établi tout au long de votre hospitalisation.
- En cas d'absence imprévue, il vous est demandé de contacter le service avant 9h pour permettre l'organisation de la journée.
- Une absence de 15 jours calendrier entraîne une désinscription administrative systématique. Vous devrez prendre un rendez-vous de préadmission avant d'envisager la reprise de votre hospitalisation.
- Des absences répétées et non expliquées à l'équipe pourront donner fin à votre hospitalisation.
- Il vous est demandé de respecter les consignes de confidentialité au sein des ateliers et de respecter la vie privée des autres patients. Filmer, prendre des photos de personnes est strictement interdit.
- Il vous est demandé de veiller au respect des locaux, du matériel mis à votre disposition et de participer à la remise en ordre du service (ateliers, salles communes, WC, jardin...)
- Le matériel de l'hôpital de jour ne peut pas être emprunté.
- Il vous est demandé de vous présenter avec une tenue vestimentaire et une hygiène personnelle adéquate et respectueuse de la vie en communauté. *N'oubliez pas de prendre une tenue sportive pour les activités physiques.*
- Les GSM sont interdits dans les ateliers, entretiens divers sauf exception discutée avant ceux-ci. Un casier est à votre disposition pour y placer vos objets de valeur.
- Notre service fait partie des hôpitaux sans tabac. Il est interdit de fumer et de vapoter ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet.

- Toute violence physique ou verbale est interdite et est un motif d'exclusion.
- Les transactions commerciales sont interdites (prêt d'argent, vente d'objets...)
- Il est interdit de consommer ou d'introduire de l'alcool, de la drogue ou toutes autres substances illicites sur le site sous peine d'exclusion.
- Le CBD et les boissons énergisantes ne sont pas permises au sein du service.
- Il est interdit de garder des médicaments sur soi. En cas de besoin, les infirmiers les conservent pour la journée dans leur armoire.
- Nous vous rappelons que certaines médications peuvent interférer dans vos capacités à conduire un véhicule.
- Notre service se dégage de toute responsabilité si vous prenez d'autres personnes dans votre véhicule ou si vous montez dans le véhicule d'une autre personne.
- La prise en charge des couples au sein de notre hôpital de jour n'est pas possible.
- Tout changement de traitement, d'adresse, de médecin, de mutuelle doit être communiqué à l'équipe.
- Les visites de personnes étrangères au service sont interdites (jardin compris)
- Le centre hospitalier n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets de valeur.

CHARTE DE PROPRETÉ À NIKI DE SAINT PHALLE

- Le respect de soi permet d'en avoir pour les autres.
- J'ai des droits et des obligations comme chacun.
- Je respecte les parties communes.
- Je ne laisse pas traîner les gobelets vides.
- Je fume dans les endroits appropriés.
- Je ne jette pas les mégots de cigarette au sol.
- Quand je constate que le cendrier plein j'en avertis les techniciens de surface.
- Je nettoie ce que je salis.
- J'utilise les poubelles mises à disposition, je respecte le tri.